

EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

21 septembre 2021

Date d'affichage :

1<sup>er</sup> octobre 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 27 Septembre le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 21 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 00, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

**PRESENTS :**

MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, PIRES-BEAUNE (jusqu'à la question n° 5), MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA (à partir de la question n° 6), Mmes STORKSEN, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

**ABSENTS :**

Mme Elodie ACKNIN, Conseillère Municipale Déléguée  
*a donné pouvoir à Michèle GRENET*

M. Didier LARRAUFIE, Conseiller Municipal Délégué  
*a donné pouvoir à Jean-Louis RAYNAUD*

Mme Audrey LAURENT, Conseillère Municipale  
*a donné pouvoir à Michel BAGES*

Mme Nathalie NIORT, Conseillère Municipale  
*a donné pouvoir à Boris BOUCHET*

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale  
*absente à partir de la question n° 6*

M. Mickaël SEMANA, Conseiller Municipal Délégué  
*absent jusqu'à la question n° 5*

Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale  
*a donné pouvoir à Pierre PECOUL*

<> <> <> <>

**Secrétaire de Séance : Véronique FEUERSTEIN**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 SEPTEMBRE 2021**

**QUESTION N° 16**

**OBJET : Préservation de la ceinture verte du Centre-ville de Riom : acquisition de parcelles sur le secteur du Chandelier**

**RAPPORTEUR : Anne VEYLAND**

**Question étudiée par la Commission n°2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 14 septembre 2021 et par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 16 septembre 2021.**

La Commune a l'opportunité d'acquérir des parcelles de Jardins sur les secteurs Chandelier et Planchepaleuil afin d'étendre ses réserves foncières pour le soutien à l'activité de jardinage et de maraichage. Ce faisant, ces transactions participent pleinement aux objectifs de préservation de ces activités traditionnelles sur ces espaces et aux objectifs du PLU en matière de paysages.

La liste de ces parcelles pour lesquelles les propriétaires ont conclu avec la Commune une promesse de vente est jointe en annexe à la présente délibération. Elles représentent une surface totale de 1 440 m<sup>2</sup>.

Ces terrains sont acquis pour un prix moyen de 5,7 €/m<sup>2</sup>, correspondant à la valeur réelle des parcelles sur ce secteur en zone NJ. Des variations de prix peuvent apparaître en fonction de leur surface, configuration, enclavement, présence de point d'eau ou état général.

Certains de ces terrains feront l'objet d'une mise en location au profit des demandeurs de jardins dans l'attente de la mise en œuvre de projets de maraichage.

Après acquisition, ils seront classés dans le domaine privé de la Commune.

**Le Conseil Municipal est invité à :**

- **autoriser l'acquisition des parcelles décrites dans le tableau en annexe à la présente délibération,**
- **désigner Maître Tissandier pour rédiger les actes de vente,**
- **classer ces parcelles dans le domaine privé de la Commune,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer tous actes en conséquence.**

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE**

**Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.**

**Pour extrait conforme.**

**RIOM, le 27 septembre 2021**

**Le Maire,**

*signé*

**Pierre PECOUL**